

88 Rue Marcel Bourdarias

CS 70014

94146 Alfortville Cedex

Tel : 01 41 79 59 59

ACM: LES NOUVELLES RÈGLES APPLICABLES

Date de création : 05/11/2021

Date de première publication : 02/11/2020

Date de version publiée : 05/11/2021

Date de vérification : 16/11/2021

LES ACM SANS HÉBERGEMENT

L'organisation des accueils collectifs de mineurs (ACM) sans hébergement doit être adaptée pour faire face à l'évolution de la situation épidémiologique et notamment sur les points suivants :

- ✓ Exigences relatives au port du masque dépendant du scénario sanitaire 1,2,3,4.
- ✓ Adaptation des règles de distanciation physique dépendant du scénario sanitaire 1,2,3,4.

Les dispositions du protocole sont applicables sur tout le territoire national y compris dans les outre-mer même si des mesures de lutte contre l'épidémie particulières sont mises en œuvre dans ces territoires.

Sur l'ensemble du territoire, l'ensemble des ACM passent du niveau 1 au niveau 2.

Comme l'indique la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, *ce passage au niveau 2 implique que les mineurs de 6 ans ou plus, participant aux accueils collectifs de mineurs (ACM), doivent à nouveau porter le masque en intérieur. Le niveau 2 du protocole prévoit également des mesures de protection renforcées, notamment la limitation des brassages, l'augmentation de la fréquence des désinfections et le respect d'une distanciation physique adaptée pour les activités physiques et sportives.*

Vous pouvez retrouver en pièces jointes de cet article:

- Le protocole applicable dans les ACM sans hébergement ;
- La nouvelle version de la FAQ relative aux ACM en période de crise sanitaire.

FICHIERS SOURCES

[FAQ ACM 6 octobre 2021](#)

[Protocole sanitaire acm sans hébergement](#)

[Stratégie de gestion des cas covid au 07 09 21](#)

[Scénarios sanitaires](#)

[Protocole ACM avec hébergement](#)